

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

Oasis Pro Acid Bath

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Oasis Pro Acid Bath

UFI : HNUH-QKC2-DC0A-02G1

Code du produit : 116818E

Utilisation de la substance/du :

mélange

Nettoyant sanitaire

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

3.0 % - 8.0 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc

10 avenue Aristide Briand

92220 Bagneux, France 01 49 69 65 00

client.hrc@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de : 16.02.2023

Compilation/Révision

Version : 2.3

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

116818E 1 / 21

Oasis Pro Acid Bath

produit pur

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, H290

Catégorie 1

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A H314 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318

La classification de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne).

produit à la dilution d'emploi conseillée

La classification de ce produit est basée sur une évaluation toxicologique.

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) produit pur

Pictogrammes de danger

E.

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

Conseils de prudence

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acide L-(+)-lactique

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire: produit pur

Étiquetage exceptionnel pour : Non applicable

116818E 2 / 21

Oasis Pro Acid Bath

mélanges spéciaux

produit à la dilution d'emploi conseillée

Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

produit pur

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

produit pur Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	[%]
	No REACH		
Acide L-(+)-lactique	79-33-4	Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C;	>= 30 - < 50
	201-196-2 01-2119474164-39	H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1;	
	01-2113474104-33	H318	
	10.	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1C 1 - 100 %	
	0	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
	1.0	Catégorie 1	
. (1 - 100 %	
acide citrique	5949-29-1	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 20 - < 25
	201-069-1		
Alcools éthoxylés en C13-	01-2119457026-42 157627-86-6	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 10 - < 20
15 ramifiés et linéaires	POLYMER	Lésions oculaires graves Catégorie 1;	>= 10 - < 20
		H318	
		Danger à long terme (chronique) pour le	
		milieu aquatique Catégorie 3; H412	
oxyde de	1643-20-5	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 0.5 - < 1
dodécyldimethylamine	216-700-6 01-2120068065-58	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1;	
	01212000000	H318	
		Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	
		Danger à long terme (chronique) pour le	
		milieu aquatique Catégorie 2; H411	
Oxyde d'alkylamine	3332-27-2	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 0.25 - <
	222-059-3 01-2119949262-37	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1;	0.5
	01-2119949202*31	H318	
		Danger à court terme (aigu) pour le milieu	

116818E 3 / 21

Oasis Pro Acid Bath

		aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411	
Amines, alkyle en C12-16 diméthyles	68439-70-3 270-414-6 01-2119970968-14	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410 M = 10 M (chronique) = 1	< 0.1

produit à la dilution d'emploi conseillée Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	[%]
	No REACH		
Acide L-(+)-lactique	79-33-4	Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C;	>= 2.5 - < 3
()	201-196-2	H314	
	01-2119474164-39	Lésions oculaires graves Catégorie 1;	
	0.2	H318	
		Corrosion cutanée/irritation cutanée	
	4	Catégorie 1C	
		1 - 100 %	
		Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
	7 (0)	Catégorie 1	
		1 - 100 %	
acide citrique	5949-29-1	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5
	201-069-1		
	01-2119457026-42		
. (3. 2 3 . 67 626 12		
December to the second of the	51 11 0	/	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

produit pur

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien

faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

116818E 4/21

Oasis Pro Acid Bath

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

produit à la dilution d'emploi conseillée

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

produit pur

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ininflammable et incombustible.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

> être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

116818E 5/21

Oasis Pro Acid Bath

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

produit pur

Conseil pour les non-

secouristes

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des

concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir

mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseil pour les non-

: Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

secouristes

Conseil pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

produit pur

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Précautions pour la

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

protection de l'environnement ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

produit pur

Méthodes de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important,

bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Méthodes de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement

important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que

l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

116818E 6 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

produit pur

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger

: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

produit pur

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Conserver à l'écart des bases fortes. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : -5 °C à 40 °C

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Matériau plastique

Matière non-appropriée: Acier doux, Aluminium

116818E 7 / 21

Oasis Pro Acid Bath

produit à la dilution d'emploi conseillée

aires de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit pur

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

produit pur

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL		
solubilisants / additifs	• •	Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 238 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Dermale
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 84 mg/cm2
		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 70 mg/m3
	7	
		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Dermale
76.		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 51 mg/cm2
ΛΟ,		valeur. 31 mg/omz
		Utilisation finale: Consommateurs
•		Voies d'exposition: Ingestion
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 24 ppm

PNEC

solubilisants / additifs	: Eau douce Valeur: 0.1 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0.01 mg/l
	Eau douce Valeur: 1 mg/l
	Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 2 mg/l

116818E 8/21

Oasis Pro Acid Bath

Sédiment d'eau douce Valeur: 0.238 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0.0238 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 1000 mg/l

Sol

Valeur: 0.0253 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 313 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

produit pur

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique

: Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166)

Lunettes de sécurité à protection intégrale Écran facial

Protection des mains (EN 374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

: Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection

incluant des chassures de sécurité adaptées

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux

116818E 9 / 21

Oasis Pro Acid Bath

exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

produit à la dilution d'emploi conseillée Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après

manipulation.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN

374)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/FFC. (FLI))

exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

produit à la dilution d'emploi

conseillée

Etat physique : liquide liquide Couleur : clair, rose rose clair

116818E 10 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Odeur : odorisé

pΗ : 0.7 - 1.3, 100 % 2.1 - 2.5

Caractéristiques de la

particule

Evaluation : sans objet sans objet Taille des particules : sans objet sans objet : sans objet sans objet

Répartition de la taille des

particules

Empoussiérage : sans objet sans objet Surface spécifique sans objet sans objet Charge de sans objet sans objet

surface/Potentiel zêta

Forme sans objet sans objet Crystallinité sans objet sans objet Traitement de surface sans objet sans objet

/Revêtements

Point d'éclair Non applicable, N'entretient pas la combustion.

Seuil olfactif Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de

congélation

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

odorisé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

> 100 °C

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Limite d'explosivité, Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

supérieure

Limite d'explosivité

inférieure

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité et / ou densité

relative

: 1.152 - 1.169

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: noctanol/eau (valeur log)

Température d'autoinflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

116818E 11/21

Oasis Pro Acid Bath

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

produit pur

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Corrosif

116818E 12 / 21

Oasis Pro Acid Bath

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Acide L-(+)-lactique DL50 Rat: 3,543 mg/kg

acide citrique DL50 Rat: 11,700 mg/kg

oxyde de dodécyldimethylamine DL50 Rat: 1,064 mg/kg

Oxyde d'alkylamine DL50 Rat: > 1,495 mg/kg

Amines, alkyle en C12-16 diméthyles DL50 Rat: 1,015 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation Acide L-(+)-lactique 4 h CL50 Rat: > 7.94 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: acide citrique DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

produit pur

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

116818E 13 / 21

Oasis Pro Acid Bath

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

produit pur

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

produit à la dilution d'emploi conseillée

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

produit pur

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Nocif pour les organismes aquatiques.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

produit pur Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

aquatiques.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

116818E 14 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Composants

Toxicité pour les poissons : Acide L-(+)-lactique

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 130 mg/l

acide citrique

96 h CL50 Poisson: > 100 mg/l

oxyde de dodécyldimethylamine

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 31.8 mg/l

Oxyde d'alkylamine

96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 2.4 mg/l

Amines, alkyle en C12-16 diméthyles

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0.18 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: Acide L-(+)-lactique

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 130 mg/l

oxyde de dodécyldimethylamine

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 3.9 mg/l

Oxyde d'alkylamine

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 2.64 mg/l

Amines, alkyle en C12-16 diméthyles

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.0558 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Acide L-(+)-lactique

72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): >

2,800 mg/l

Oxyde d'alkylamine

72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 0.266

mg/l

28 d NOEC: > 0.067 mg/l

Amines, alkyle en C12-16 diméthyles

72 h CE50: 0.01656 mg/l 72 h NOEC: 0.00236 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : Acide L-(+)-lactique

Résultat: Facilement biodégradable.

acide citrique

Résultat: Facilement biodégradable.

116818E 15 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires

Résultat: Facilement biodégradable.

oxyde de dodécyldimethylamine Résultat: Facilement biodégradable.

Oxyde d'alkylamine

Résultat: Facilement biodégradable.

Amines, alkyle en C12-16 diméthyles Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

produit pur

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours

d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

116818E 16 / 21

Oasis Pro Acid Bath

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet

Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la

règlementation le permet.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou : 3265

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(acide lactique, Citric acid)

14.3 Classe(s) de danger : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II 14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou : 3265

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

(Lactic acid, Citric acid)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 8

. 14.4 Groupe d'emballage : II 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

116818E 17 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU ou : 3265

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

(Lactic acid, Citric acid)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Not applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

: 8

: None

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

relatif aux détergents CE

648/2004

Conformément au règlement : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques

Autres constituants: Parfums

Agents conservateurs:

Acide L-(+)-lactique Allergènes:

d-limonèneCoumarin

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 49 49 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Substances ou mélanges corrosifs pour les	Sur la base de données ou de l'évaluation des
métaux 1, H290	produits
Corrosion cutanée 1A, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des

116818E 18/21

Oasis Pro Acid Bath

	produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

116818E 19 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES: Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe: Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC8a

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site 7.5 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition 480 min

Conditions opératoires et

mesures de gestion des

Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

1 Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure

Protection de la peau voir section 8

Protection respiratoire voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

116818E 20 / 21

Oasis Pro Acid Bath

Catégorie de procédé : PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

116818E 21 / 21